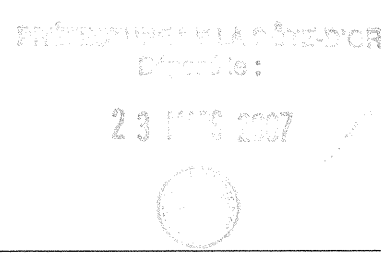


PLAN LOCAL D'URBANISME

5. ANNEXES

5.2. Annexes sanitaires
Plan du réseau d'eau potable



Pièce n° 5.2.2

Arrêté par délibération du Conseil Municipal :
le 28. 09. 06

Approuvé par délibération du Conseil Municipal :
le 22. 03. 07

INITIATIVE Aménagement et Développement
Siège social : 4, Passage Jean Godé - 70000 VESOULE
Tél : 03 83 55 55 55 - Fax : 03 83 55 55 55
Agence : 38, rue des Granges - 25 500 BESANCON
Tél : 03 81 85 55 25 - Fax : 03 81 85 55 24
www.initiative-ard.com

0 m 20 m 60 m 100 m

LEGENDE :

- Réseau d'eau potable
- Regard
- Poteau incendie
- ✕ Vanne



PLAN LOCAL D'URBANISME

5. ANNEXES

5.2. Annexes sanitaires
Plan du réseau d'assainissement

Pièce n° 5.2.3

Arrêté par délibération du Conseil Municipal :
le 28.09.06

Approuvé par délibération du Conseil Municipal :
le 22.03.07

INITIATIVE Aménagement et Développement
Siège social : 4, Passage Jean Giono - 70000 VERDOL
Tél : 03.84.79.46.47 - Fax : 03.84.79.31.65
info@initiative52.fr

Agence : 36, rue des Granges - 25000 BESANCON
Tél : 03.81.83.53.29 - Fax : 03.81.83.57.04
info@initiative52.fr



REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

0 m 20 m 40 m 60 m 80 m 100 m

LEGENDE :

- Réseaux d'eaux usées
- - Réseaux d'eaux pluviales
- Regard



COMMUNE DE
BINGES

PLAN LOCAL D'URBANISME

5. ANNEXES

5.2. Annexes sanitaires

Notice explicative

PRÉFECTURE DE LA CÔTE D'OR
Département de :

23 Mars 2007



P i è c e n° 5.2.1

Arrêté par délibération du Conseil Municipal :
le 28. 09. 06

Approuvé par délibération du Conseil Municipal :
le 22. 03. 07

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

INITIATIVE Aménagement et Développement



Siège social : 4, Passage Jules Didier - 70000 VESOUL
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69
initiativead@wanadoo.fr

Agence : 38, rue des Granges - 25 000 BESANCON
Tél : 03.81.83.53.29 - Fax : 03.81.82.87.04
initiativead25@9business.fr

ANNEXES SANITAIRES

Alimentation en eau potable

La Société d'Aménagement Urbain et Rural gère le réseau. L'alimentation en eau potable du village est assurée par le Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissement de Magny Saint Médard dont le siège se situe à Savolles, les captages étant situés sur le territoire de Magny-Saint-Médard. Il n'existe aucun périmètre de protection de captage sur le territoire de Binges.

La conduite principale de diamètre 150 mm suit la RD 961.

Le lotissement "Le Clos de Charron" est desservi par une conduite de 125 mm de diamètre.

Le lotissement "Champ le Foux" est desservi par une conduite de 400 mm de diamètre reliée à un bassin tampon.

Une conduite secondaire de 60 mm de diamètre dessert les habitations situées en bordure de la voie communale n°2 de Vaux à Binges.

Certains secteurs sont donc desservi par des conduites de diamètre insuffisant que la commune devra renforcer afin de desservir les zones d'habitation nouvelle (ex : chemin des Naizeurs)

L'alimentation en eau potable est suffisante toute l'année et aucun problème qualitatif n'est signalé.

L'alimentation en eau potable est suffisante pour accueillir des nouveaux résidents à Binges conformément au parti d'aménagement retenu dans le PLU.

Assainissement

La commune dispose d'un lagunage au Nord du village dimensionné pour 750 équivalents habitants.

Les eaux après traitement aboutissent par le biais d'un fossé au ruisseau de La Motte.

Le réseau d'assainissement est exclusivement gravitaire.

Toutes les zones urbaines et les zones d'habitat futur peuvent être raccordées par gravité à ce lagunage. Le dimensionnement des zones s'est fait en fonction de la capacité de traitement des eaux usées du lagunage (200 équivalents habitants non encore utilisés).

La zone A comprend le hameau de Mitreuil et quelques fermes isolées qui ne peuvent être reliés au lagunage : l'assainissement autonome y est alors autorisé.

La commune de Binges s'inscrit dans un **contexte difficile en matière d'utilisation des sols pour l'assainissement.**

L'influence argileuse ou limoneuse est généralisée à la totalité du secteur, c'est-à-dire que les terrains sont formés de l'agencement de micro particules de diamètres compris entre 50 et quelques μm .

Cette finesse texturale ne permet pas une circulation rapide des eaux, ce qui confère aux profils pédologiques un caractère hydromorphe prononcé.

Le substratum géologique est lui-même de texture argileuse et transmet cet aspect à la couche d'altération.

La perméabilité de ces terrains varie de 10^{-3}m/s (0,036 mm/h) à 10^{-6}m/s (3,6 mm/h), soit une valeur largement insuffisante pour permettre une évacuation des eaux domestiques.

Le ramassage des ordures ménagères est assuré une fois par semaine par le SIVOM de Pontailler-sur-Saône.